



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2026 – 15

STRATEGIE TOURISME 2026-2030

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 24 juin 2026 à Pralognan-la-Vanoise, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le projet de « stratégie Tourisme 2026-2030 »**
 1. **Adopte** la stratégie Tourisme pour la période 2026-2030 telle que présentée en séance ;
 2. **Charge** la direction du Parc national de la Vanoise de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie, dans le respect des orientations présentées ;
 3. **Mandate** les équipes opérationnelles pour mettre en œuvre les actions en lien avec les stratégies EEDD et communication, afin d'assurer une cohérence globale des initiatives ;

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Pralognan-la-Vanoise, le 24 juin 2026,

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**

135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

www.vanoise-parcnational.fr • accueil@vanoise-parcnational.fr